



CONTRAT DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE DU VÉLO

Juin 2024

Faire plus de vélo(s) en France

Porter une vision commune et des actions
au service du développement de l'écosystème vélo



L'objectif de la filière vélo est de favoriser les synergies et les coopérations entre les acteurs économiques du vélo pour renforcer et valoriser l'ensemble de l'écosystème vélo. Ce contrat constitue une réponse au besoin de développement d'une filière économique du vélo exemplaire et ambitieuse, capable d'accompagner le développement du vélo dans tous les territoires, à la hauteur des enjeux environnementaux, avec le soutien de l'État.

Objectifs

2030

2 millions de vélos
produits en France
dont 1,4 millions
en 2027

300 000 cadres
fabriqués
en France

100 000 emplois
dans la filière vélo

100 000 km
de pistes cyclables

1^{re} destination
de vélo tourisme
en Europe

20 000
établissements
« Accueil vélo »

Pour mettre en œuvre cette ambition, la filière a défini 16 projets prioritaires qu'elle souhaite mettre en œuvre avec le soutien de l'État et de ses agences, et 6 projets à plus long terme.

① **Projet prioritaire** ④ **Projet à plus long terme**

AXE RÉINDUSTRIALISATION ET INNOVATION

- ① **Mettre en place un comptoir industriel**
- ② **Développer l'assemblage de cycles en France**
- ③ **Promouvoir l'innovation et accompagner les startups**
- ④ **Tests et laboratoires d'essais**

AXE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- ⑤ **Créer un score pour le vélo**
- ⑥ **Développer l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail**
- ⑦ **Développer les cyclomobilités professionnelles**
- ⑧ **Définir un référentiel des solutions de stationnement vélo**
- ⑨ **Développer des hubs multiservices et multimodaux adaptés aux vélos**
- ⑩ **Développer un carnet d'entretien du vélo**

AXE ATTRACTIVITÉ ET COMPÉTENCES

ATTRACTIVITÉ DE LA DESTINATION FRANCE

- ⑪ **Renforcer et étendre la marque « Accueil vélo »**
- ⑫ **Faire de France Vélo Tourisme la marque de référence de la destination France à vélo en France et à l'international**
- ⑬ **Identifier, développer et promouvoir des destinations « fleurons » du tourisme à vélo**

ATTRACTIVITÉ DES EMPLOIS ET DES FORMATIONS

- ⑭ **Réaliser une étude prospective emplois/compétences de la filière vélo**
- ⑮ **Compléter et enrichir les dispositifs de formation**
- ⑯ **Valoriser l'attractivité des emplois de la filière vélo**

AXE ÉVALUATION ET COMMUNICATION

- ⑰ **Réaliser l'annuaire de la filière vélo**
- ⑱ **Établir et suivre le tableau de bord de l'emploi et de la formation**
- ⑲ **Tenir un tableau de bord de la filière vélo**
- ⑳ **Améliorer la connaissance de l'économie du vélo**
- ㉑ **Disposer d'une base de données numérique et fiable des aménagements cyclables**
- ㉒ **Lancer une campagne de communication positive pour le vélo**

6 PROJETS EMBLÉMATIQUES



Développer l'assemblage de cycles en France

Objectif

Répondre aux besoins du marché français de vélo en innovant et produisant de manière responsable.

Comment ?

Soutenir les assembleurs français existants ou nouveaux pour augmenter leur capacité d'assemblage, accompagner la création de nouvelles usines partagées d'assemblage en marque blanche, développer des projets industriels de composants et accessoires vélos.

- *L'appel à projets Industries du vélo France 2030 porté par l'Ademe est une des réponses de l'État pour favoriser la réindustrialisation du vélo en France.*



Créer un score pour le vélo

Objectif

Distinguer les vélos durables, responsables et écoconçus par une information fiable à destination des consommateurs.

Comment ?

Le cyclescore est un écoscore attribué aux modèles de vélos neufs qui permet de répondre à la question : « à quel point ce vélo est-il respectueux de la planète et des femmes et des hommes qui le fabriquent ». Il comporte un volet environnemental et un volet sociétal.

- *Le projet développé en 2023-2024 par la filière vélo avec l'AFNOR et le soutien de l'Ademe est en cours de déploiement.*

Développer l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail

Objectif

Renforcer l'attractivité et faciliter le déploiement des solutions à la disposition des actifs et des employeurs pour accélérer l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail, que le vélo soit propriété de l'utilisateur, loué ou mis à disposition par l'entreprise ou l'administration.

Comment ?

Communiquer sur les dispositifs de prise en charge des trajets domicile-travail, renforcer leur lisibilité et inciter à les adopter, en particulier le FMD ou la prise en charge des vélos par l'employeur.



Renforcer et étendre la marque « Accueil vélo »

Objectif

Faire connaître la marque « Accueil Vélo » et la faire évoluer pour atteindre les 20 000 établissements labellisés à horizon 2030.

Comment ?

Développer la marque Accueil Vélo pour atteindre les 20 000 établissements labellisés à horizon 2030 afin de répondre aux besoins grandissants des touristes à vélo, en améliorant la visibilité et le référencement dans toutes les étapes de préparation d'un voyage à vélo.

Compléter et enrichir les dispositifs de formation

Objectif

Compléter et enrichir les dispositifs de formation aux métiers du vélo.

Comment ?

D'une part, mieux connaître les métiers du vélo demain afin de compléter les cursus de formation grâce à des démarches prospectives ; d'autre part développer la prise en compte du vélo dans les formations initiales des professionnels de l'aménagement, de l'urbanisme, des mobilités, de l'architecture et des métiers de l'assemblage et industries du vélo, et pour cela réaliser un état des lieux de l'enseignement des modes actifs aujourd'hui et une enquête sur les débouchés, la typologie et le volume d'emplois, les employeurs.

- *Études prospectives sur les métiers du cycle.*
- *Lancement de questionnaires en ligne sur l'enseignement des politiques modes actifs juin 2024.*

Réaliser l'annuaire de la filière vélo

Objectif

Favoriser l'interconnaissance et développer des relations entre les entreprises du vélo.

Comment ?

Réaliser et valoriser des annuaires pro business en partenariat avec les différentes structures disposant déjà de travaux de recensement ou d'annuaires.



Le contrat de la filière économique du vélo a été signé en juin 2024 par les six ministres concernés (Transition écologique, Industrie, Transports, Tourisme, Sports, Emploi et Formation), et les six membres fondateurs (APIC, USC, FUB, CVTCM, Vélo et Territoires, France Vélo Tourisme).

Les membres de la filière vélo



Membres fondateurs APIC – Association de promotion et d'identification des cycles et de la mobilité active • Club des villes & territoires cyclables et marchables • France Vélo Tourisme • FUB – Fédération des usagers de la bicyclette • USC – Union Sport & Cycle • Vélo & Territoire – Coordinateur du réseau national cyclable



Associations parties prenantes AAVP – Association des acteurs du vélo public • AF3V – Association française pour le développement des véloroutes et voies vertes • Association des Artisans du cycle • FAVE – Fédération des acteurs du vélo en entreprise • Les Boîtes à vélo France • MCF – Moniteur cycliste français



Clusters vélo Cara – Vélo et micromobilités – Auvergne Rhône Alpes • Cygo – Cycle Grand Ouest – Bretagne, Centre Val-de-Loire et Pays-de-la-Loire • Vélo Vallée – Occitanie



Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires • Ministère chargé de l'Industrie • Ministère chargé des petites et moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme • Ademe

D'autres structures et associations sont appelées à rejoindre la filière. Des partenaires et des sponsors peuvent également devenir membres de la filière, afin de la soutenir et de participer à ses travaux.



francevelo@apic-asso.com
219 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris
@francevelo_filiere FranceVelo
Scannez le QR code pour recevoir la lettre d'information